

PROCOLE SANITAIRE LIE A LA COVID 19

MIS A JOUR LE 14 MARS 2022

Modalités d'identification des contacts à risques en milieu scolaire à compter du 14 mars 2022

L'identification, la prise en charge et le suivi des personnes contacts à risques autour de la survenue d'un cas confirmé de Covid-19 (ou contact-tracing) permettent de rompre les chaînes de transmission et participent à la limitation de la diffusion du virus. Pour préserver la santé des élèves, des personnels et de la population générale, une grande réactivité dans les décisions et les mesures à prendre est nécessaire. La présente fiche présente les modalités d'identification des contacts à risques à compter du 14 mars 2022 permettant de garantir cette efficacité dans un contexte de levée de l'obligation du port du masque et de la limitation du brassage entre groupes.

Période d'identification des contacts à risques

L'identification des contacts à risques d'un **cas asymptomatique** se fait sur la période allant de 7 jours avant la date du prélèvement positif jusqu'au jour du dernier contact avec le cas confirmé.

Si le cas confirmé est symptomatique et que la **date de début des symptômes est connue, alors l'identification se fera sur la période allant de 48h avant le début des signes** jusqu'au jour du dernier contact avec le cas confirmé.

Modalités d'identification des élèves contacts à risques dans le second degré

Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves ayant partagé, durant la période considérée, une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...) sont considérés comme contacts à risques, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.

Les élèves identifiés comme contacts à risques de moins de 12 ans ou présentant un schéma vaccinal complet (2 doses pour les moins de 18 ans) poursuivent les cours en présence et réalisent un autotest à J2.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Les élèves identifiés comme contacts à risques de 12 ans ou plus ne présentant pas un schéma vaccinal complet (2 doses pour les moins de 18 ans) ou un antécédent Covid-19 de moins de 2 mois **respectent une quarantaine de 7 jours et réalisent un test RT-PCR ou antigénique à J7.**

Un courrier précisant la conduite à tenir est remis pour chaque élève. Il permet également d'obtenir gratuitement un autotest en pharmacie le cas échéant.

Une information de la survenue d'un cas confirmé au sein de l'établissement sera délivrée à l'ensemble des autres familles de manière à ce que celles qui le souhaitent puissent faire porter un masque à leur enfant ou réaliser un dépistage.

Modalités d'identification des personnels contacts à risques

S'agissant des personnels (enseignants, ATSEM, AED, AESH, etc.), les personnes ayant passé plus de 15 minutes consécutives dans un espace clos (salle de classe, bibliothèque, etc.) avec un cas confirmé sans avoir porté de masque sont également considérées contacts à risques.

Si elles présentent un **schéma vaccinal complet**, elles n'ont pas à s'isoler et réalisent un autotest à J2. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Les personnels ne présentant **pas une vaccination complète** ou un antécédent de Covid-19 de moins de deux mois **respectent une quarantaine de 7 jours et réalisent un test RT-PCR ou antigénique à J7.** Si un cas confirmé est déclaré parmi les personnels, l'identification des contacts à risques selon les modalités ci-dessus n'est réalisée que si le personnel n'a pas porté de masque.